

SEANCE DU 9 FÉVRIER 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le neuf février, à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, le deux février deux mil vingt-et-un s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-José FERCOQ.

Présents : Mmes FERCOQ, AILLET, BABIC, DURAND, LIVEBARDON

Mrs DANIEL, GICQUEL, QUÉRÉ

Absents : Mme Marie-Hélène LE MÉE, Mr Johannes BRATTINGA, Mr Olivier LE FUR

Procurations : Mme Marie-Hélène LE MÉE donne procuration à Mme Catherine AILLET

Secrétaire de séance : Catherine LIVEBARDON

Date d'affichage : 2 février 2021

1- Choix des entreprises pour l'aménagement du centre-bourg et la sécurisation route des écoles

L'appel d'offres pour l'opération « aménagement des espaces publics » et « sécurisation route des écoles » a été lancé et l'analyse des offres des entreprises a eu lieu le jeudi 3 février dernier :

Lot n°1 – terrassement/voirie/réseau EP :

Entreprises	Offre base HT	Offre avec options retenues*	Offre base HT		Total HT
			Offre avec options retenues*	Offre avec options retenues*	
	<u>Aménagement des espaces publics</u>		<u>Sécurisation route des écoles</u>		
COLAS à Plouray	342 173.85 €	367 270.85 €	83 944.30 €	85 890.30 €	453 161.15 €
EIFFAGE à Lorient	368 522.80 €	386 139.80 €	101 303.00 €	102 628.00 €	488 767.80 €

*Options retenues :

- tampons réseaux pour le centre-bourg et la route des écoles

- chemin en stabilisé pour le centre-bourg

- reprise et tricouche arrière de la bibliothèque pour le centre-bourg

Lot n°2 – aménagements paysagers :

Entreprises	Offre base HT	Offre avec options retenues*	Offre base HT		Total HT
			Offre avec options retenues*	Offre avec options retenues*	
	<u>Aménagement des espaces publics</u>		<u>Sécurisation route des écoles</u>		
JARDIN SERVICE à Plabennec	54 617.25 €	58 280.25 €	12 656.00 €		70 936.25 €
JO SIMON à Ploudaniel	49 439.00 €	53 639.00 €	12 160.00 €		65 799.00 €
BELLOCQ PAYSAGE à Quimper	66 646.30 €	86 438.60 €	12 783.00 €		99 222.40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir :

- Pour le lot n° 1 – terrassement/voirie/réseau EP, l'offre de l'entreprise **COLAS à Plouray** pour un montant de **453 161.15 € HT options incluses.**

- Pour le lot n° 2 – aménagements paysagers, l'offre de l'entreprise **JO SIMON à Ploudaniel** pour un montant de **65 799.00 € HT options incluses.**

2 – Modification du tableau de financement de l’opération « Aménagement des espaces publics »

La Commune de Mellionec s’est engagée dans une opération de revitalisation de son centre-bourg. A ce jour, l’espace public du cœur de bourg de Mellionec se caractérise uniquement par une voirie, sans végétation, sans mobilier, avec une vitesse excessive des véhicules et un manque d’espace dédié au piéton.

L’objectif de cette opération est de faire ralentir la circulation en réduisant l’espace de la voie, de favoriser les circulations piétonnes, de créer des espaces de rencontre, de donner plus de place au végétal. Depuis octobre 2020, le bureau d’études Onésime travaille sur le sujet et le projet définitif a été adopté le 17 juin dernier.

Madame Le Maire rappelle que lors de la séance du 9 décembre dernier, une délibération avait déjà été prise pour présenter le projet d’aménagement des espaces publics et pour approuver le tableau de financement basé sur des estimations.

Depuis, l’appel d’offres a été lancé et la commission s’est réunie le 3 février dernier pour analyser les offres des entreprises.

L’estimation du projet était de 358 343.50 € HT, les propositions des entreprises retenues s’élèvent à 420 909.85 € HT on constate une augmentation des dépenses de 62 566.35 € HT.

De cette opération, nous avons retiré les travaux de l’entrée de bourg située en amont de la route des écoles afin qu’elle soit intégrée à l’opération de sécurisation.

Il convient donc d’approuver un nouveau tableau de financement basé sur les montants actualisés des dépenses.

Afin de financer cette opération, la Commune de Mellionec sollicite plusieurs aides financières auprès de :

- La Région au titre de l’AMI (Appel à Manifestation d’Intérêts)
- L’État au titre de la DETR (Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux)
- Le Pays COB au titre du contrat de partenariat
- Le Département au titre des amendes de police.

Tableau de financement :

Opération « Aménagement des espaces publics »			
Nature des dépenses	Montant HT	Financeur	Montant
Lot 1 – Terrassement, voirie, réseau EP	367 270.85 €	AMI Région	90 180.00 €
Lot 2 – Aménagements paysagers	53 639.00 €	DETR	95 640.00 €
Entrée de bourg route des écoles	- 15 492.30 €	Contrat de partenariat – Pays COB	59 820.00 €
		Amendes de police	15 000 €
		Autofinancement	144 777.55 €
TOTAL	405 417.55 €	TOTAL	405 417.55 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve à l’unanimité le tableau de financement de l’opération « Aménagement des espaces publics »** et **autorise Madame Le Maire à déposer des demandes d’aides financières auprès des différents organismes mentionnés dans cette délibération.**

3 – Modification du tableau de financement de l’opération « Sécurisation de la route des écoles »

La Commune de Mellionnec possède une école maternelle et primaire qui accueille 50 enfants âgés de 2 à 11 ans. Cette école est située à environ 300m du centre-bourg, le long de la départementale très fréquentée (RD 23). Bien que située en agglomération, cette route a un caractère « rural », bordée de champs avec une largeur de chaussée importante et sans aménagement.

Un diagnostic de sécurité routière réalisé en juin 2013 avait permis d’analyser le type de véhicule fréquentant cet itinéraire ainsi que leur vitesse.

Le trafic de cette départementale est majoritairement constitué d’engins agricoles et de poids lourds, véhicules liés aux activités agricole et agroalimentaire de notre secteur.

Beaucoup d’enfants se rendent à l’école en vélo ou à pieds, cheminant le long de la départementale, ce qui n’est pas sans poser de difficultés en matière de sécurité.

Afin de sécuriser le déplacement des usagers le long de la départementale (RD 23), plusieurs types d’aménagement :

- Aménagement de l’entrée du bourg pour matérialiser l’entrée en agglomération,
- Création de deux chicanes en amont de l’école en direction Guémené-sur-Scorff pour réduire la vitesse des véhicules,
- Réduction de la largeur de la chaussée juste en face de l’école par des places de parking « dépose minute »,
- Réalisation d’un plateau de ralentissement au niveau de la place du Triskell en aval de l’école, en direction du bourg,
- Création d’une voie douce et accessible de la zone de l’école jusqu’au centre-bourg,

Madame Le Maire rappelle que lors de la séance du 9 décembre dernier, une délibération avait déjà été prise pour présenter le projet de sécurisation route des écoles et pour approuver le tableau de financement basé sur des estimations.

Depuis l’appel d’offres a été lancé et la commission s’est réunie le 3 février dernier pour analyser les offres des entreprises.

L’estimation du projet était de 92 427.50 € HT, les propositions des entreprises retenues s’élèvent à 98 050.30 € HT, on constate une augmentation des dépenses de 5 622.80 € HT.

Pour la cohérence de l’opération, il a été décidé d’intégrer à cette opération, l’aménagement de l’entrée du bourg en amont de la route des écoles qui vise à ralentir la vitesse de circulation.

Il convient donc d’approuver un nouveau tableau de financement basé sur les montants actualisés des dépenses.

Afin de financer cette opération, la Commune de Mellionnec sollicite plusieurs aides financières auprès de :

- Département au titre du contrat de territoire et des amendes de police
- État au titre de la DETR (Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux)

Tableau de financement :

Opération « sécurisation route des écoles »			
Nature des dépenses	Montant HT	Financier	Montant
Lot 1 – Terrassement, voirie, réseau EP + <i>panneaux lumineux</i>	85 890.30 €	Département – Contrat de territoire (17%)	18 720 €
Lot 2 – Aménagements paysagers	12 160.00 €	Amendes de police (14%)	15 000 €
Entrée de bourg route des écoles	15 492.30 €	DETR (49%)	53 747.28 €
Couche de roulement (<i>prise en charge par convention avec le Conseil Départemental</i>)	- 4208.50 € (4015€+193.50€)	Autofinancement (20%)	21 866.82 €
TOTAL	109 334.10 €	TOTAL	109 334.10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve à l’unanimité le tableau de financement de l’opération « Sécurisation de la route des écoles »** et **autorise Madame Le Maire à déposer des demandes d’aides financières auprès des différents organismes mentionnés dans cette délibération.**

4- Délibération motivée CUB 022 146 21 A0077

Madame Le Maire explique que M. Mike FIELD a déposé en Mairie une demande de CUB le 22 novembre 2021, pour la réalisation d'une opération consistant en un lotissement de 6 lots sur les parcelles WH 129 et 138, situées au lieu-dit Menez Laou.

La commune de Mellionnec, en l'absence de Plan local d'urbanisme est soumise au Règlement national de l'urbanisme (RNU).

Suite au refus par les services de la DDTM au motif que ce projet se situe hors partie actuellement urbanisée, compte tenu de l'intérêt majeur pour la commune et conformément aux dispositions de l'article L-111-4 du code de l'urbanisme, le Conseil municipal décide d'apporter son soutien au projet de lotissement de M. FIELD et saisie la Commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF) pour avis.

La commune de Mellionnec, lauréate d'un appel à manifestation d'intérêt, a engagé depuis 2018 un projet de revitalisation du bourg.

Dans ce cadre, il était prévu :

- La création d'un éco-lotissement de 9 parcelles qui ne peut au final se concrétiser faute de terrain adapté sur la réserve foncière de la commune ;
- Un remembrement foncier visant à redonner des jardins aux maisons qui n'en possèdent pas pour les rendre plus attractives. Ce projet, en lien avec l'EPF, est toujours en cours et s'avère complexe, du fait des négociations nécessaires avec les propriétaires privés.

En parallèle, la commune, dont la démographie est fragile(cf.tableau), enregistre de nombreuses demandes d'installation auxquelles elle ne peut répondre.

	• 2008	• 2013	• 2019
• Population	• 422	• 436	• 408

Sources : Insee

Par conséquent, le projet de lotissement privé présenté par M. Mike FIELD, situé sur des parcelles en continuité de zone urbanisée, présente un intérêt majeur pour la dynamique démographique et économique de Mellionnec.

Il comporte 6 lots à bâtir (environ 750 m²/lot) ainsi qu'une zone réservée à l'assainissement semi-collectif. Le terrain est en proximité des réseaux existants, ce qui permettra de ne pas impacter le budget d'investissement communal. La situation de ce lotissement est par ailleurs particulièrement pertinente au regard des projets communaux actuels d'aménagement de la Route des Ecoles et de revitalisation du bourg qui permettront une liaison douce et sécurisée au complexe Ecole/Salle des fêtes/Espace de loisirs ainsi qu'aux autres services de la commune.

De plus, situé sur un terrain comportant une friche agricole composée de deux poulaillers industriels désaffectés, le projet permettrait la suppression de bâtiments en partie effondrés et la réhabilitation de cette zone, améliorant en outre l'aspect paysager en entrée d'agglomération.

Sur le plan économique, le porteur du projet, installé depuis 2009 comme artisan en menuiserie charpente sur la commune, pourrait développer sa propre activité en proposant la construction des maisons du lotissement avec des matériaux écologiques, dans une démarche globale de respect de l'environnement.

Pour la commune, l'installation de nouvelles familles dans le bourg permettrait :

- de pérenniser l'école, équipement public unanimement apprécié par ses utilisateurs et véritable poumon de vie de la commune ;
- de développer le tissu économique et les emplois au niveau local.

Pour tous ces arguments, le Conseil municipal, à l'unanimité, **décide d'apporter son soutien au projet de M. Mike FIELD.**

5- Délibération motivée CUB 022 146 21 A0085

Madame Le Maire explique que M. Alain ETESSE, M. Emmanuel RAFFIN, M. Joffrey EVER, Mme Leïla GUELL ont déposé en Mairie une demande de CUB le 13 décembre 2021, pour la réalisation d'une opération consistant en une construction de 7 habitations individuelles sur les parcelles AB 199 et AB 264 au lieu-dit Menez Laou.

La commune de Mellionnec, en l'absence de Plan local d'urbanisme est soumise au Règlement national de l'urbanisme (RNU).

Suite au refus par les services de la DDTM au motif que ce projet se situe hors partie actuellement urbanisée, compte tenu de l'intérêt majeur pour la commune, le Conseil municipal décide, conformément aux dispositions de l'article L-111-4 du code de l'urbanisme, d'apporter son soutien au projet de construction de 7 habitations écologiques et saisie la Commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF) pour avis.

La commune de Mellionnec, lauréate d'un appel à manifestation d'intérêt, a engagé depuis 2018 un projet de revitalisation du bourg.

Dans ce cadre, il était prévu :

- La création d'un éco-lotissement de 9 parcelles qui ne peut au final se concrétiser faute de terrain adapté sur la réserve foncière de la commune
- Un remembrement foncier visant à redonner des jardins aux maisons qui n'en possèdent pas pour les rendre plus attractives. Ce projet, en lien avec l'EPF, est, toujours en cours et s'avère complexe, du fait des négociations nécessaires avec les propriétaires privés.

En parallèle, la commune, dont la démographie est fragile, enregistre de nombreuses demandes d'installation auxquelles elle ne peut répondre.

	•	• 2008	• 2013	• 2019
• Population	•	422	436	408

Sources : Insee

Par conséquent, le projet de construction de 7 habitations individuelles (lots inférieurs à 800 m²), situé sur des parcelles en continuité de zone urbanisée avec des maisons de part et d'autre desdites parcelles, présente un intérêt majeur pour la dynamique démographique et économique de Mellionnec.

La proximité des réseaux existants (RD23) permettra de ne pas impacter le budget d'investissement communal. Les services du conseil départemental des Côtes-d'Armor ont validé le principe des accès par la RD23.

La situation de ce lotissement est particulièrement pertinente au regard des projets communaux actuels d'aménagement de la Route des Ecoles et de revitalisation du bourg qui permettront une liaison douce et sécurisée au complexe Ecole/Salle des fêtes/Espace de loisirs ainsi qu'aux autres services de la commune.

Par ailleurs, les parcelles ne sont plus dans le périmètre de la PAC depuis 2015 et ne suscitent pas l'intérêt des exploitants agricoles mitoyens, du fait notamment de la topographie des terrains. En outre, les porteurs du projet s'inscrivent dans une démarche affirmée de respect des espaces naturels et de la biodiversité :

- Maisons basses s'intégrant dans le paysage ;
- Méthodes de construction limitant l'artificialisation des sols et utilisation de matériaux écologiques ;
- Assainissement individuel ou collectif par phytoépuration ;
- Maintien et création de haies favorables à la biodiversité.

Sur le plan économique, les porteurs du projet souhaitent s'insérer dans le tissu économique et social de la commune. L'un des ménages est en cours d'installation agricole à Mellionnec. Un autre développe un projet d'entreprise d'éducation à l'environnement au niveau du territoire.

Pour la commune, l'installation de nouvelles familles dans le bourg permettrait :

- de pérenniser l'école, équipement public unanimement apprécié par ses utilisateurs et véritable poumon de vie de la commune ;
- de développer le tissu économique et les emplois au niveau local.

Pour tous ces arguments, le Conseil municipal, à l'unanimité, **décide d'apporter son soutien au projet de M. Alain ETESSE, M. Emmanuel RAFFIN, M. Joffrey EVER, Mme Leïla GUELL.**